

DONNEES ENDESA France SUR TERMINAL METHANIER DU VERDON

L'étude de faisabilité PHASE 1 (Avant-Projet Sommaire) devra tenir compte dans ses propositions de certaines conclusions du Débat Public ayant eu lieu au 4^{ème} trimestre 2007 sur le projet 4 GAS.

En particulier deux aspects importants sont à prendre en considération :

- 1) Aspect visuel
- 2) Aspect distances de l'étude de danger vis à vis des premières habitations.

Les données complémentaires à prendre en compte sont les suivantes :

- Dimensions des bateaux : 70 000 à 160 000 m³
 - Débit de déchargement : 12 000 m³/h
 - Dimensionnement des cuves :
 - 2 cuves de 160 000 m³ netou
 - 3 cuves de 107 000 m³ net
- avec possibilité de cuvettes de rétention et cuves semi-enterrées pour tenir compte de l'impact visuel.
- Quantités annuelles : 4 BCM avec extension à 8 BCM
 - Eléments de dimensionnement pour 8 BCM :
 - 960 000 Sm³/h en débit nominal
 - 1 170 000 Sm³/h en débit de pointe
 - 22 MSm³ quantité journalière
 - Pression sur le réseau 75 à 85 bars.
 - Alimentation électrique autonome.
 - L'installation devra permettre un ajustement de l'indice de Wobbe et de la température du gaz livré.
 - Qualité du gaz GNL

En fonction des sources d'approvisionnement, le dimensionnement de l'installation devra pouvoir s'adapter dans l'étape de conception de détail (exemple gaz en provenance d'Egypte ou autre provenance).

L'installation devra répondre aux conditions du tableau ci-après :

Composant (% de taupe)	Limites typiques	Gaz lourd	Gaz léger	Gaz de conception
O ₂	≤ 0,6			
H ₂ S	< 6,6 mg/Sm ³			
S (total)	< 150 mg/Sm ³			
CO ₂	0,01 % max			
Méthane	85 % min	86,98	90,60	89,56
Ethane	9 % max	9,14	8,00	6,25
Propane	4 % max	2,41	0,42	2,19
i-Butane	1 % max	0,65	0,01	0,41
n-Butane	1,5 % max	0,65	0,01	0,66
i-Pentane		0,02	0,00	0,03
n-Pentane		0,02	0,00	0,01
Azote	1 % max	0,13	0,95	0,89
Wobbe (kcal/Sm ³)		12 744	12 286	12 479
HHV (kcal/Sm ³)		10 208	9 525	9 904
Densité (Kg/m ³)	450-470			

- Qualité du gaz livré vers le réseau :

La qualité du gaz devra être conforme à la qualité requise sur les réseaux de transport Gaz de France en application des décrets existants (entre autre décret n° 2004-555 du 15-06-2004 modifié).

La pression pourra varier entre 75 et 85 bars et la température entre 3 et 35°C